



8 points
de fixation!



>> Utilisation (*)



Agriculture



Espaces verts

>> Caractéristiques techniques

- ✓ Casque forestier livré sous forme de kit, constitué:
 - d'un casque chantier **FORCE0** en **ABS** avec coiffe textile, **8 points de fixation**.
 - d'un tour de tête en plastique,
 - d'un serre-nuque à crémaillère,
 - d'une mousse de confort à l'arrière du tour de tête,
 - d'une bande textile à l'avant pour absorber la transpiration,
 - d'un serre-tête antibruit **FORCE107** ajustable sur le casque par encliquetage simple et rapide grâce aux adaptateurs directement intégrés sur l'équipement, **SNR 26 dB (H = 28 dB M = 24 dB L = 17 dB)**,
 - d'une porte-visière réf **FORCESUP**,
 - d'une visière grillagée **FORCE825**.
- ✓ **Coloris:** casque orange; autres accessoires: noir
- ✓ **Conditionnement :** - carton de 12 unités.
- boîte de 1 unité.



En savoir plus sur www.singer.fr

>> Principaux atouts

Casque

- ✓ Serre-nuque à crémaillère permettant un réglage facile (53 cm à 66 cm).
- ✓ Très confortable, très bonne stabilité (8 points de fixation!), léger et résistant.
- ✓ Mousse à l'arrière du serre-tête pour plus de confort.

Antibruit

- ✓ Nombreux accessoires disponibles (protecteur contre le bruit, visières...).
- ✓ Coussinets souples et confortables.
- ✓ Bras articulés pour un ajustement idéal.
- ✓ Parfaite étanchéité sur les contours de l'oreille pour une excellente protection.



>> Conformité

Ce produit a été testé suivant la norme européenne suivante :

- **EN 397: 2012 +A1: 2012 (FORCE0)**. Casques de protection pour l'industrie.
- **EN 352-3: 2002 (FORCE107)**. Protecteurs contre le bruit. Exigences générales.
Partie 3: serre tête montés sur casque de protection pour l'industrie.
- **EN 1731: 2007 (FORCE 825; FORCESUP)**. Protection individuelle de l'oeil.

Protecteurs de l'oeil et du visage de type grillagé.

Il est conforme au **Règlement (UE) 2016/425** relatif aux Equipements de Protection Individuelle (EPI).

Catégorie II (casque, porte-visière, visière) et catégorie III (antibruit).

Attestation d'examen UE de type (**module B et D pour l'antibruit**) délivrée par **BSI**. Organisme notifié **n°2797**.

La conformité au type sur la base de l'assurance de la qualité du mode de production (**module D**) (FORCE107), prévue à l'annexe VIII du Règlement (UE) 2016/425 est réalisée sous contrôle de l'organisme notifié **BSI**. Organisme notifié **n°2797**.
Téléchargez la déclaration UE de conformité sur <http://docs.singer.fr> (téléchargez chaque référence du kit, séparément)

Votre partenaire **SINGER® SAFETY**

SINGER®
safety

